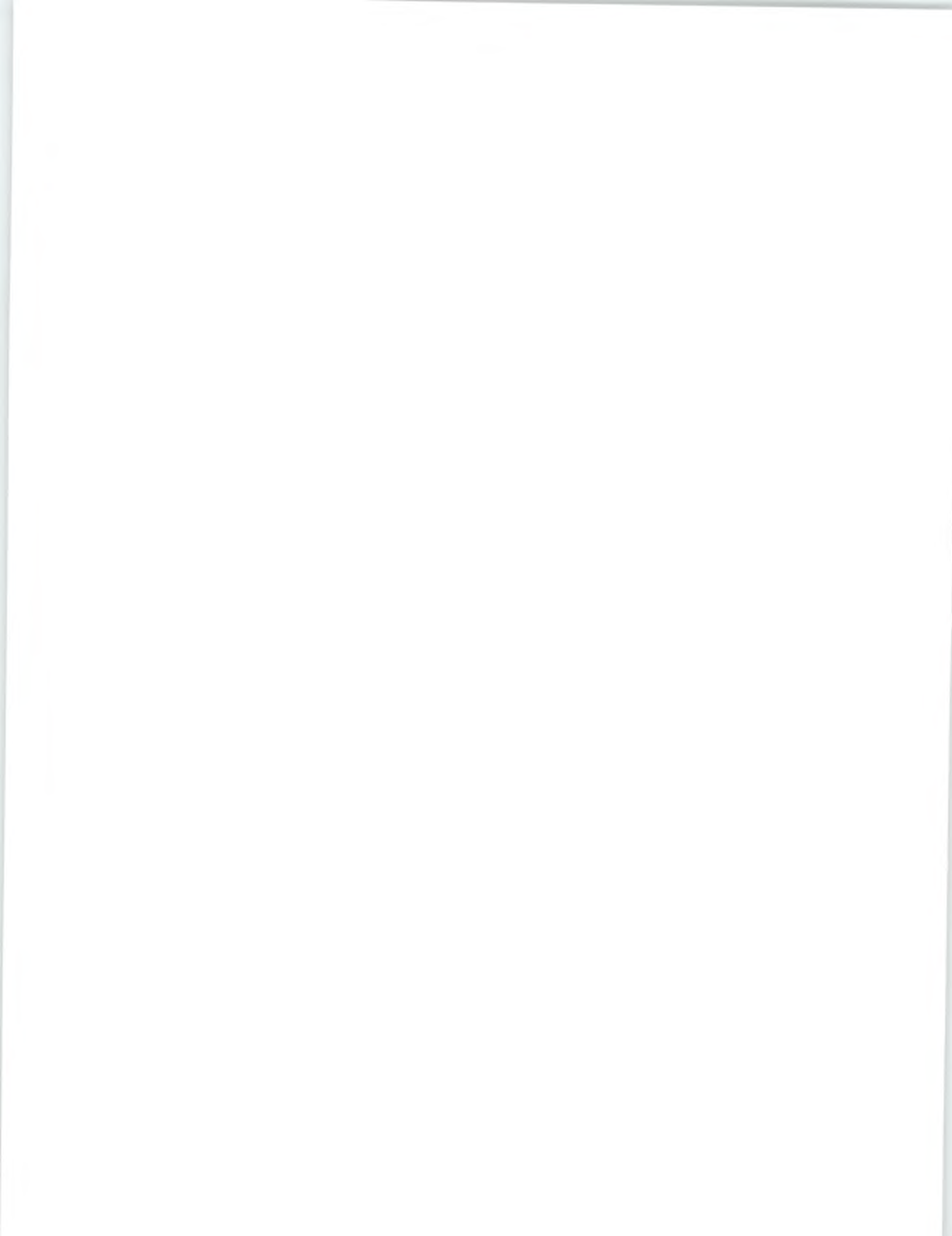


RAPPORT ANNUEL 2003-2004



Ordre des géologues
du Québec





SOMMAIRE

page	
3	Lettres de présentation
4	Rapport du Président
6	Rapport du Directeur Général et Secrétaire
8	Activités du Bureau
9	Principales résolutions adoptées
13	Rapport du Syndic
14	Rapports d'activité
14	Comité de révision
14	Comité de discipline
15	Comité d'inspection professionnelle
16	Comité d'arbitrage
16	Comité des examinateurs
17	Comité des normes d'admission
19	Comité Ad Hoc sur l'examen professionnel
19	Comité de la formation continue
20	Comité consultatif sur la géologie de l'aménagement
22	Comité consultatif sur l'environnement
23	Renseignements généraux
Annexe	Rapport des vérificateurs

COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec
1117, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 912
Montréal (Québec) H3B 1H9

téléphone : (514) 278-6220
télécopieur : (514) 278-7591
sans frais : 1-888-377-7708
courriel : info@ogq.qc.ca
site : <http://www.ogq.qc.ca>

**LETTRES
DE
PRÉSENTATION**

Québec, septembre 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre responsable de l'appli-
cation des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Montréal, septembre 2004

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et Ministre responsable des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour son troisième exercice financier compris entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Michel A. Bouchard, géo. Ph.D.

Montréal, septembre 2004

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le troisième rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour les travaux effectués au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Michel A. Bouchard, géo. Ph.D.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est avec un grand plaisir et une fierté assurée que je vous présente le troisième rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec. Il contient un résumé de la tâche accomplie au cours de cette troisième année, notamment l'ensemble des résolutions adoptées par le Bureau, le résumé du travail des Comités, ainsi que les états financiers de l'Ordre. Le troisième Bureau s'est attaché à poursuivre la tâche exigeante de la mise en place de l'appareil réglementaire nécessaire au fonctionnement de l'Ordre. Le Bureau a été amené à siéger à neuf reprises au cours des derniers douze mois qui ont vu se mettre en place les principaux éléments constituant l'exercice de l'encadrement professionnel par l'Ordre, notamment les structures de l'inspection professionnelle et l'introduction de l'assurance responsabilité professionnelle.

L'Ordre, rappelons-le, est né dans la continuité de l'Association professionnelle des Géologues et des Géophysiciens du Québec, institution qui pendant 33 ans, s'était dotée d'une mission d'échange et de perfectionnement au sein de la communauté des géoscientifiques québécois. Cet aspect de perfectionnement et de formation continue constituera l'un des plus importants chantiers de l'Ordre pour l'année qui vient. On aura noté que pendant toutes ces années, les géophysiciens ont toujours constitué une partie importante de la communauté des géoscientifiques au Québec. Au cours de l'année écoulée, des normes d'admission spécifiques ont été établies et je suis heureux que nous puissions déjà accueillir au sein de l'Ordre la communauté de géophysiciens.

La mise sur pied des structures d'encadrement de la vie professionnelle nous a amené à intensifier nos collaborations avec l'Ordre des Ingénieurs, notamment sur la question de l'examen professionnel. Je tiens à cet égard à remercier le président M. Gaétan Lefebvre, ainsi que M. Michel Dagenais, qui a assuré l'intérim à la direction, et enfin, M. Denis Leblanc, qui l'assure présentement.

Les géoscientifiques québécois continuent de jouer un rôle prépondérant sur la scène canadienne en matière d'affaires professionnelles. Je souligne ici l'élection de M. Marc Boivin à titre de président élu du Conseil Canadien des Géoscientifiques Professionnels, dont il assumera la présidence en 2004-2005. La mobilité professionnelle entre les juridictions au Canada en ce qui concerne les géologues constitue toujours un dossier prioritaire pour l'Ordre. Je dois à cet égard souligner la réussite sur le plan fonctionnel de l'Entente bilatérale conclue avec nos homologues ontariens l'année dernière.

Au terme de cette troisième année, je tiens à remercier tout d'abord le Bureau de l'Ordre et chacun de ses membres, que la tâche et les circonstances ont sollicités sans cesse et qui ont su répondre aux attentes et atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Je tiens en particulier à remercier M. Christian D'Amours, qui a quitté le Bureau en mai 2003, et je souligne le travail des nouveaux venus en 2003-2004,

Mme Tracy Armstrong, M. Jean Demers et M. Serge Perreault. Par ailleurs, Mme Marie-France Bugnon, et MM. Martin Poulin et Robert Wares ont tous trois renouvelé leur mandat au Bureau en 2003-2004. Je souligne enfin les contributions essentielles et senties de M^{mes} Gisèle G. Roy et Louise Turgeon, nommées par l'Office des Professions et représentant le public

Je tiens aussi à remercier les dirigeants de l'Office des Professions du Québec en particulier son nouveau président, M^e Gaétan Lemoyne, ainsi que sa vice-présidente, M^{me} Sylvie de Grandmont, pour leur disponibilité et leur collaboration assidue, et dont le concours dans cette période d'installation, s'est avéré essentiel et constant. Je souligne aussi la collaboration attentive du Conseil Interprofessionnel du Québec, de son président, M^e Jean-Paul Dutrisac, et de son directeur, M. André Gariépy. Enfin, je tiens aussi à remercier le personnel de l'Ordre des Géologues, son syndic, M^e Neville Warren Cloutier, et son secrétaire et directeur général M. Alain Liard, ainsi que M^{mes} Robert et Tremblay, qui assurent une efficace permanence.



Michel A. Bouchard, géo. Ph.D.
Président



**RAPPORT
DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL
ET
SECRÉTAIRE**

L'exercice terminé peut être décrit comme la pénultième étape de la mise en place de l'Ordre suivant la loi sur les géologues adoptée en 2001. En effet, durant cet exercice les principaux éléments de l'encadrement professionnel décrits dans le Code des professions ont été définis, sinon mis en place : création du comité d'inspection professionnelle, entrée en vigueur du règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle, définition des conditions pour la délivrance des permis, et nouveau code de déontologie.

Outre le démarrage de l'inspection professionnelle régulière, dès que l'Assemblée nationale aura adopté les projets de règlement encadrant la délivrance des permis et le code de déontologie, il est prévu que les étapes subséquentes de la mise en place de l'Ordre viseront les outils d'évaluation des qualifications. Par la suite, il restera à définir et mettre en place les outils (formation continue) nécessaires pour assurer le maintien de la compétence des membres.

À la fin de ce troisième exercice, le bilan financier de l'Ordre est sain mais les ressources demeurent limitées. Le nombre de géologues inscrits au tableau a continué à croître, mais les objectifs et espoirs établis lors de la création de l'Ordre n'ont pas été atteints. L'Ordre ne semble pas avoir rejoint tous les membres potentiels et les raisons n'en sont pas clairement établies. Un important travail d'information et de recrutement est donc toujours à faire.

Dans tous les aspects de son fonctionnement, l'Ordre fait face à un important défi résultant des limites aux ressources disponibles. Ces limites ont un impact sur la capacité de l'Ordre de réaliser tous ses objectifs. Elles imposent aussi l'obligation de maintenir une gestion serrée.

Heureusement, malgré le petit nombre des géologues inscrits au Tableau, l'Ordre a pu compter sur la collaboration de plus d'une trentaine d'entre eux (en excluant les membres du Bureau) pour animer et faire avancer le travail de ses divers comités.

L'évolution des inscriptions au Tableau de l'Ordre permet de constater que : d'une part, une proportion croissante des demandes de permis provient de personnes formées hors du Canada ; d'autre part, un nombre croissant de géologues d'autres provinces s'inscrivent. Dans le premier cas, l'Ordre accueille les personnes formées à l'étranger de façon juste et dans des délais raisonnables mais au prix d'efforts croissants d'évaluation des compétences. Dans le second cas, l'inscription croissante des géologues provenant des autres provinces témoigne du succès de l'information auprès de la communauté professionnelle des géologues au Canada.

Le travail des divers comités de l'Ordre est résumé dans les rapports d'activités. Ces rapports sont présentés dans les pages suivantes dans

un format très concis qui ne rend pas justice à la somme de travail réalisé.

Dans ce contexte, je tiens donc à exprimer ma reconnaissance et celle des membres de l'Ordre pour les efforts fournis par les membres des comités, par les administrateurs et le président, de même que par le syndic. Les contributions bénévoles de ces géologues sont d'une grande valeur et représentent le meilleur gage de la vitalité présente et future de l'Ordre.

Je remercie nos correspondants à l'Office des professions du Québec, divers membres des secrétariats d'autres ordres professionnels, en particuliers de l'Ordre des ingénieurs, et enfin le personnel du Conseil interprofessionnel du Québec pour leurs conseils et appuis fournis à l'Ordre des géologues. Enfin, je souligne le travail continu et indispensable du personnel de soutien au secrétariat.

Respectueusement,



Alain Liard, géo., M. Sc.
Directeur général et Secrétaire

ACTIVITÉS DU BUREAU

CONSTITUTION DU BUREAU

Les deuxièmes élections des administrateurs ont eu lieu avec clôture des mises en candidature le 1^{er} avril et clôture du scrutin le 1^{er} mai 2003. Lors de la clôture des mises en candidatures, le Secrétaire a constaté que le nombre de candidats égalait le nombre des postes à combler. Les candidats aux postes d'administrateurs et au poste de président ont donc été déclarés élus par acclamation et aucun scrutin n'a eu lieu.

MEMBRES DU BUREAU

(JUSQU'AU 4 MAI 2003)

M. Michel A. Bouchard, géo., président
M. Marc Boivin, géo.
M^{me} Marie-France Bugnon, géo.
M. Christian D'Amours, géo.
M. Martin Poulin, géo.
M. Robert P. Wares, géo.
M^{me} Gisèle G. Roy, administratrice nommée
M^{me} Louise Turgeon, administratrice nommée

MEMBRES DU BUREAU

(APRÈS LE 4 MAI 2003)

M. Michel A. Bouchard, géo., président
M^{me} Tracy J. Armstrong, géo.
M^{me} Marie-France Bugnon, géo.
M. Jean Demers, géo.
M. Serge Perreault, géo.
M. Martin Poulin, géo.
M. Robert P. Wares, géo.
M^{me} Gisèle G. Roy, administratrice nommée
M^{me} Louise Turgeon, administratrice nommée

EMPLOYÉS PERMANENTS (SIÈGE SOCIAL)

Au 31 mars 2004, l'Ordre compte trois employés permanents, soit :

- M. Alain Liard, géo, Directeur général et Secrétaire
- M^{me} Madeleine Robert, Adjointe au Directeur général
- M^{me} Jacinthe Tremblay, Adjointe administrative, admission et services aux membres

RÉUNIONS DU BUREAU

Au cours de son troisième exercice, le Bureau a tenu neuf réunions, dont deux réunions extraordinaires par conférence téléphonique. À chaque séance, le Bureau reçoit les rapports d'activité du Secrétaire et directeur général, ainsi que des comités statutaires et ad hoc.

Réunion Date

15^e 1 avril 2003
16^e 4 mai 2003

Lieu

Montréal, siège social
Montréal, siège social



17 ^e	3 juin 2003	Montréal, siège social
18 ^e	25 juillet 2003	Montréal, siège social
19 ^e	25 août 2003	Montréal, siège social
20 ^e	7 octobre 2003	Montréal, siège social
21 ^e	24 novembre 2003	Sainte-Foy, SOQUEM
22 ^e	16 décembre 2003	Conférence téléphonique
23 ^e	27 janvier 2004	Montréal, siège social
24 ^e	27 février 2003	Conférence téléphonique

Principales résolutions adoptées

Au cours de l'exercice 2003-2004, en excluant les délivrances de permis et les radiations, 46 résolutions ont été adoptées par le Bureau. Les principales décisions du Bureau sont présentées ci-dessous; le numéro des résolutions apparaît entre parenthèses.

COTISATIONS ET FRAIS

Les frais divers et les cotisations ont été fixés ou modifiés durant l'exercice 2003-2004 comme suit :

- Cotisation annuelle membre géologue temporaire dans le cadre d'une entente bilatérale avec une association membre du CCGP: 200\$ (18.10.5.2)
- Frais de demande de permis de géologue : 175\$ (23.6.2.1)
- Frais de demande de permis de géologue temporaire pour un membre d'une association du CCGP dans le cadre d'une entente bilatérale : 100\$ (23.6.2.1)
- Frais de demande de permis de géologue stagiaire: 100\$ (23.6.2.1)
- Frais de réinscription : 150\$ (23.6.2.1)
- Frais de demande de permis de géologue pour un détenteur de permis de géologue stagiaire : 100\$ (23.6.2.1)
- Frais de demande d'autorisation spéciale: 125\$ (23.6.2.1)

ADMISSIONS ET RADIATIONS

À chacune des réunions du Bureau, les administrateurs adoptent la liste des admissions et radiations consignées au procès-verbal. Au cours de l'exercice 2003-2004, l'Ordre a délivré 152 permis et a procédé à 13 radiations, parmi lesquelles 12 résultent de démissions ou du non-paiement de la cotisation annuelle et 1 du décès du membre.

PRATIQUE ILLÉGALE

Le Bureau a donné mandat au Secrétaire et au Syndic de faire enquête sur des cas présumés de pratique illégale ou d'usurpation de titre (19.7.4, 21.5.2, 22.3.1)



AFFAIRES DE L'ORDRE

Gestion des affaires courantes

Le Secrétaire de l'Ordre, Alain Liard, a préparé et déposé un budget provisoire pour l'année 2003-2004. Ce document est examiné et discuté par les membres du Bureau qui l'adoptent à l'unanimité (15.5.3).

Des consignes de gestion financière, des directives et politiques concernant la confidentialité, les conflits d'intérêts, les communications et les commandites et des règles de procédures à l'intention du Bureau et des comités de l'Ordre sont préparées par le Secrétaire et présentées au Bureau qui les adopte après étude (15.5.4, 17.5.2).

Une entente de service est conclue avec un courtier d'assurances en vue d'offrir aux membres un programme d'assurance responsabilité professionnelle (20.10.4).

Nomination aux comités statutaires et comités ad hoc

Durant l'exercice, de nouveaux comités ont été créés et des membres ont été nommés aux comités existants et aux nouveaux comités.

Comité d'assurance responsabilité professionnelle (19.10.7)

Jean Demers, géo.,

Comité de discipline

Madeleine Robert, Secrétaire du comité. (20.10.1.2b)

Comité d'inspection professionnelle

Pierre Beaudry, géo., responsable du comité (16.10.1.3, 17.10.1.3)

Réjean Girard, géo. (21.10.1.2)

Michael E. Miller, géo., (21.10.1.2)

Comité des examinateurs

Marie-France Bugnon, géo. (19.10.8)

Comité des normes d'admission

Gilbert Prichonnet, géo., responsable du comité (21.10.1.2)

Louis R. Bernier, géo. (21.10.1.2)

Georges Beaudouin, géo. (21.10.1.2)

Pierre-André Garneau, géo. (22.6.2)

Conseil d'arbitrage

Michel Maeyens, géo. (22.6.1)

Michel Bardoux, géo. (22.6.1)

Comité ad hoc sur l'examen professionnel (20.10.2)

Alain Liard, géo., responsable du comité

Charles Beaudry, géo.

Marc Boivin, géo.

Michel Maeyens, géo.

Marcel Vallée, géo. ing.

Comité de surveillance de la pratique illégale (23.5.3.1)

Jean Demers, géo., responsable du comité (23.5.3.2)

Robert Wares, géo. (23.5.3.2)

Réglementation de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Bureau de l'Ordre a adopté ou modifié sept règlements énumérés ci-dessous:

- Règlement sur les affaires internes (17.9.4.1 ; 21.9.4)
- Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes (15.9.2.1)
- Règlement sur le comité d'inspection professionnelle (17.9.4.2 ; 18.10.5.1)
- Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des géologues du Québec (17.9.3.1; 18.10.3.1)
- Code de déontologie des géologues (20.9.2a)
- Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec (20.9.2b ; 23.9.3 ; 24.5.1)

Dans le cadre de la mise en place de l'Inspection professionnelle, le Bureau a adopté une définition de la compétence (23.5.4).

Mobilité professionnelle

L'Ordre a continué son travail de collaboration avec les organismes d'encadrement professionnel d'autres juridictions pour encadrer et faciliter la mobilité professionnelle des géologues. Dans ce contexte, l'Ordre a conclu une entente bilatérale avec l'*Association of Professional Geologists of Ontario* (APGO) (17.10.3.1).

Prix, bourses et commandites

L'Ordre a continué la tradition de reconnaître l'excellence professionnelle en attribuant les prix du Mérite géoscientifique aux récipiendaires désignés (20.10.5). Les prix ont été remis lors d'une cérémonie à Québec, le 25 novembre 2003.

M. Rock M. Poulin, Prix Côme-Carbonneau

M. Michel Jébrak, Mérite Ressources

L'Ordre continue aussi la remise de bourses de 500 \$ aux étudiants méritants du premier cycle. Les récipiendaires en 2003 sont Geneviève Houde-Simard (Université du Québec à Chicoutimi), Émilie Bédard (Université Laval), Marie-Ève Voghel-Robert (École Polytechnique), Francis Lefebvre (Université du Québec à Montréal) et Éric Alarie (Université McGill).

L'Ordre appuie aussi occasionnellement des manifestations et événements intéressant les géologues et futurs géologues. Au cours de l'exercice, l'Ordre a remis – 220 \$ pour le meilleur projet en sciences de la Terre dans le cadre de la Super Expo-sciences Bell; – 450 \$ à l'Association des étudiantes et étudiants du Département des Sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'UQAM pour « Jeux de géologie », organisé par l'ensemble des départements de géologie du Québec; - 200 \$ à l'AEST pour la Journée Sciences de la Terre, Université Laval; - 230 \$ à l'Université Laval pour le Concours Photo.

Dans le cadre de la remise des prix du Mérite, l'Ordre a bénéficié d'une généreuse contribution de 1 000 \$ de la part de Falconbridge Ltée.

Représentation de l'Ordre

L'Ordre désigne des représentants sur divers comités et auprès d'organismes externes.

- Conseil canadien des géoscientifiques professionnels (CCGP) : Serge Perreault, directeur (18.13.1)
- Comité des Normes du Conseil Canadien des Géoscientifiques professionnels
Normand Goulet, géo. Représentant OGQ (21.10.3)
- Comité d'appel de la liste d'experts du Centre d'Expertise en Analyse Environnementale du Ministère de l'Environnement du Québec
Alain Liard, géo., Représentant OGQ (19.10.6).



RAPPORT DU SYNDIC

Le syndic Me Neville-Warren Cloutier, géo. a traité 0 dossier durant l'exercice 2003-2004, à savoir 0 décision rendue du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Il n'y a aucune enquête en cours et il n'y a eu aucune ouverture de nouveau dossier. Le syndic n'a déposé aucune plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre. Au 31 mars 2004, il n'y a aucun dossier actif.

Activités du syndic 2003-2004

- Enquêtes en cours au début de la période: 0
- Nombre de dossiers ouverts: 0
- Demandes de conciliation en suspens au début : 0
- Demandes de conciliation reçues : 0

Total des dossiers : 0

Évolution des dossiers

- Décisions rendues : 0
- Plaintes disciplinaires déposées : 0
- Enquêtes en cours à la fin de la période: 0
- Conciliations en cours à la fin de la période: 0

Total des dossiers : 0

Nature des interventions du syndic 2002-2003

- Informations obtenues du public : 0
- Informations obtenues d'un membre : 0
- Informations obtenues du Bureau : 0
- Demandes de tenue d'enquêtes du public : 0
- Demandes de tenue d'enquêtes d'un membre : 0
- Demandes de tenue d'enquêtes du Bureau : 0
- Demandes de conciliation : 0

Nota: En collaboration étroite avec le Directeur général de l'Ordre, le Syndic a participé à la rédaction du Projet de Code de Déontologie et a contribué à la mise en place de la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre.



RAPPORTS D'ACTIVITÉS

**COMITÉ
DE
RÉVISION**

Composition du comité

Myles A. Carter, géo., responsable du comité

Roch Poulin, géo.

Louise Turgeon, membre du Bureau

Activités du comité

Au cours de l'exercice, le comité de révision n'a reçu et n'a eu à traiter aucune demande de révision et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.

**COMITÉ
DE
DISCIPLINE**

Composition du comité

Me Carole Marsot, présidente

André Bériault, géo.

Jean-Marc Charbonneau, géo.

Jean Descarreaux, géo.

Rock M. Poulin, géo.

Activités du comité

Nombre de plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004 : aucune (0).

Nombre de décisions rendues entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004 : une (1).

Nombre d'audiences du comité entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004 : une (1).

Sanctions

Aucune sanction n'a été imposée durant l'exercice : plainte rejetée.

**COMITÉ
D'INSPECTION
PROFESSIONNELLE**

Composition du comité

Pierre Beaudry, géo., Responsable du comité
Philippe Cloutier, géo.
Réjean Girard, géo.
Michael E. Miller, géo.
Marcel Vallée, géo. ing.

Surveillance générale

Durant cet exercice, aucune visite ou activité de surveillance générale n'a eu lieu.

Enquêtes particulières

Durant cet exercice, aucune enquête particulière n'a eu lieu et aucune demande d'enquête particulière n'a été reçue.

Activités du comité

Le comité (CIP) a tenu dix réunions de travail durant l'exercice. La première de ces réunions était aussi la première réunion du CIP suite à l'adoption du règlement à la fin de l'exercice précédent. Durant ces réunions, le CIP a revu son mandat et demandé au Bureau d'augmenter à cinq le nombre de membres du CIP. Par la suite, le comité a proposé une définition de la compétence au Bureau et a commencé à préparer le programme de surveillance générale tout en participant à diverses activités de formation organisées par le CIQ.

À la fin de l'exercice, le programme de surveillance générale était en gestation et il avait été établi que le programme de surveillance allait reposer sur la combinaison d'un questionnaire visant tous les géologues avec des visites d'inspection d'échantillonnage. Il est convenu que le programme de surveillance générale aura un important volet éducatif durant les premières années.



**CONSEIL
D'ARBITRAGE**

Composition du conseil

Michel Maeyens, géo.
Michel Bardoux, géo.

Activités du conseil

Au cours de l'exercice, le conseil d'arbitrage n'a reçu et n'a eu à traiter aucune demande d'arbitrage et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.

**COMITÉ
DES
EXAMINATEURS**

Composition du comité

Marc Boivin, géo., responsable du comité
Marie-France Bugnon, géo. (depuis octobre 2003)
Pierre M. Crépeau, géo. (jusqu'à septembre 2003)
André D' Aragon, géo.
Normand Goulet, géo.
Michel Rocheleau, géo.

Mandat

Ce comité est responsable de l'évaluation des qualifications des demandeurs de permis de géologue et géologue stagiaire. Il recommande la délivrance des permis au Bureau sur la base de son évaluation.

Activités du comité

Durant l'exercice 2003-2004, le comité a tenu six (6) réunions au cours desquelles les dossiers de 105 candidats au permis ont été étudiés. En outre, le comité a collaboré avec le Secrétaire de l'Ordre dans l'amélioration des procédures de documentation des dossiers de demande de permis.

**COMITÉ
DES
NORMES
D'ADMISSION**

Composition du comité

Gilbert Prichonnet, géo. (UQAM) – Responsable (nov. 2003 à)
Georges Beaudoin (U. Laval) (nov. 2003 à)
Louis R. Bernier (déc. 2003 à)
Marc Boivin
Pierre Cousineau (UQAC), (à sept. 2003)
Pierre M. Crépeau (à sept. 2003).
Pierre-André Garneau (nov. 2003 à)
Michel Jébrak (UQAM), (à sept. 2003)
Alain Liard
Michel Rocheleau (U. Laval) – (Responsable jusqu'à juil. 2003)
Denis W. Roy (UQAC) (nov. 2003 à)
Anthony Williams-Jones (McGill)

Mandat

La mission du CNA se résume à la création et au maintien de normes de qualifications pour la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement et de praticiens exerçant dans les divers champs de la géologie professionnelle.

Activités du Comité

Le comité a tenu six (6) réunions de travail durant l'exercice.

Le comité a étudié des projets de règlements pour la délivrance des permis et l'étude des équivalences qui ont été transmis au Bureau.

En accord avec les instructions du Bureau, le CNA a entrepris de définir les qualifications requises pour permettre la délivrance de permis de géologue aux personnes qualifiées qui exercent en géologie sur la base de formations différentes des diplômes reconnus. Le comité a ainsi proposé au Bureau une norme de formation académique en géophysique en vue de la délivrance de permis de géologue. Le comité a tenu compte du fait qu'il n'y a aucune formation spécialisée au premier cycle au Québec et une seule au Canada. La pratique professionnelle actuelle justifie un profil spécifique dans le domaine et la formation est généralement acquise lors d'une spécialisation au niveau maîtrise.

Le comité a retenu comme sujet prioritaire pour le prochain exercice l'examen du profil de formation en environnement physique. Cette formation concerne le domaine de l'environnement physique au sens général et celui de l'hydrogéologie en particulier. Le domaine touche aussi les interventions du géologue en aménagement. Dans l'analyse du sujet, il sera tenu compte du fait qu'il n'y a pas de formation spécialisée en hydrogéologie au premier cycle, mais des spécialisations au niveau maîtrise dans plusieurs institutions. Par ailleurs, certains aspects de cette pratique sont partagés avec les membres de l'OIQ.



**COMITÉ
AD HOC
SUR L'EXAMEN
PROFESSIONNEL**

Composition du comité

Alain Liard, géo., responsable du comité
Charles Beaudry, géo.
Marc Boivin, géo.
Michel Maeyens, géo.
Marcel Vallée, géo. ing.

Mandat

Le CEP est un comité de travail mis sur pied afin de préparer un examen professionnel en appui au CNA et en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs. L'examen professionnel sera administré aux candidats au permis de géologue lorsque le projet de règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance du permis aura force de loi.

Activités du comité

Après sa création en novembre, le comité a tenu deux réunions de travail durant l'exercice 2003-2004. Le comité a étudié la structure et le contenu de l'information fournie aux candidats par l'Ordre des ingénieurs. Suite à cette étude, le comité a recommandé les ajouts et adaptations nécessaires pour que le matériel didactique de l'OIQ puisse servir de base à la préparation du matériel didactique de l'OGQ.

**COMITÉ
DE LA
FORMATION
CONTINUE**

Composition et mandat

Le mandat et la composition du comité de la formation continue doivent être établis dans un exercice ultérieur.

Activités du comité

Aucune activité durant l'exercice

**COMITÉ CONSULTATIF
SUR LA
GÉOLOGIE
DE L'AMÉNAGEMENT**

Composition du comité

Pierre M. Crépeau, géo. retraité, responsable
Jean Beaulieu, géo.
Aimé Bensoussan, géo.
Alain Blanchette, géo.
Bernard Boucher, géo.
Marc-André Gélinas, géo. stag.
Guy S. Larocque, expert conseil
Rock M. Poulin, géo.

Mandat

Le mandat du CCGA consiste à soumettre des propositions et des suggestions visant à définir et à contrôler l'exercice adéquat de la géologie dans le domaine de l'aménagement.

Activités du comité

Durant l'exercice 2003-2004, le CCGA a tenu cinq réunions dont les principaux sujets traités sont :

▪ Exercice et champ de pratique

Préparation d'un document décrivant l'exercice de la géologie dans le secteur de l'aménagement

▪ Sensibilisation du public

Préparation d'un projet de dépliant illustré pour montrer au public en quoi l'exercice de la géologie peut permettre de diminuer les risques naturels et induits associés à un aménagement.

▪ Sécurité des barrages

Poursuite des démarches pour que loi sur la sécurité des barrages et ses règlements soient révisés afin que l'exercice de la géologie y soit traité à sa juste importance pour la protection du public.

▪ Présence de la pyrite

Démarches auprès de divers organismes concernés par les ouvrages/bâtiments affectés par la présence de la pyrite. Suite à ces démarches, l'intervention du géologue est prévue dans les deux normes en vigueur depuis décembre 2003. (NQ 2560-500 et NQ 2560-510)

▪ Qualifications

Amorce d'une étude sur les qualifications qui pourraient être préconisées des professionnels de l'exercice de la géologie de l'aménagement (en collaboration avec le CNA).



**CONSULTATIF
SUR
L'ENVIRONNEMENT**

Composition du comité

Martin Poulin, géologue, responsable du comité
Pierre Beaudry, géologue
André Bériault, géologue
Michel A. Bouchard, géologue
Luc Champagne, géologue
André D'Arçon, géologue, urbaniste
Alain Liard, géologue
Robert Morin, géologue

Mandat

Le Comité Consultatif sur l'Environnement a pour mandat d'exercer une surveillance des activités et développements du domaine de l'environnement qui concernent les géologues et de présenter au Bureau des propositions visant les divers aspects de l'exercice de la géologie en rapport avec l'environnement. Ce mandat matérialise dans le secteur de l'environnement une partie des obligations de l'Ordre de protéger les intérêts, le bien-être et la sécurité du public.

Activités du comité

Aucune activité durant l'exercice

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PERMIS

Outre les permis temporaires décernés à des personnes conformément à l'article 41 du Code des professions, l'Ordre des géologues décerne un permis de géologue, qui donne droit à l'exercice de la géologie suite à l'inscription, et un permis de géologue stagiaire qui donne droit à l'exercice de la géologie sous la supervision d'un géologue. Les permis sont décernés par le Bureau suite à l'étude de la formation et de l'expérience par le Comité des examinateurs. Les géologues stagiaires ne sont pas considérés comme des géologues professionnels au sens du Code, mais l'Ordre des géologues juge important d'encadrer les diplômés durant la période où ils acquièrent l'expérience nécessaire à l'exercice de la profession.

INSCRIPTIONS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

L'Ordre compte quatre classes de membres inscrits au tableau :

1. les géologues, actifs, inscrits au Tableau avec plein droit d'exercice, seuls les géologues sont comptés comme professionnels actifs.
2. les géologues stagiaires, actifs, inscrits au Tableau avec droit d'exercice limité.
3. les membres inactifs, détenteurs de permis de géologue qui n'exercent pas pour diverses raisons (chômage, congé parental, etc.)
4. les membres retraités, détenteurs de permis de géologue qui n'exercent plus mais qui désirent rester en contact avec la profession.

Les tableaux suivants résument l'évolution des nombres de membres et d'autorisations spéciales de même que le nombre de permis émis et de radiations au cours de l'exercice 2003-2004.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Dénombrement	Géologue	Géologue stagiaire	Géologue inactif	Retraité
Début exercice	415	75	35	15
Radiations	10	0	2	1
Fin exercice	476	106	50	15

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Autorisations délivrées : 16

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Description	Géologue	Géologue Stagiaire	Géologue temporaire
Permis délivrés	86	55	11

COTISATIONS DES MEMBRES

Membres géologues

Géologue	395,00 \$ plus contribution OPQ
Permis temporaire	395,00 \$ plus contribution OPQ
Géologue membre OIQ	250,00 \$ plus contribution OPQ
Géologue temporaire APGO	200,00 \$ plus contribution OPQ

Membres associés

Géologue stagiaire	150,00 \$
Géologue retraité	100,00 \$
Géologue inactif	150,00 \$

Gosselin & Associés inc.

Comptables agréés

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2004

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2004

Sommaire

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	3
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Évolution des actifs nets	5
Résultats	6
Notes complémentaires	7-9

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Membres de
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2004 et les états de l'évolution des actifs nets et des résultats de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.
Comptables agréés

Montréal,

Le 5 juillet 2004

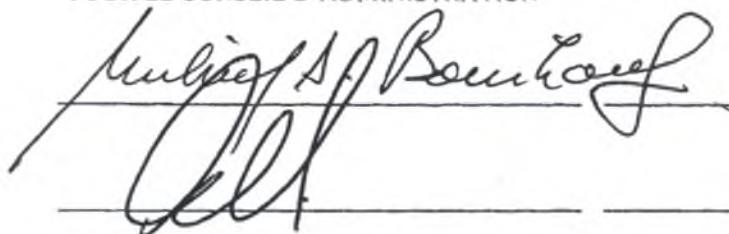
ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2004

	2004 \$	2003 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	133 677	197 072
Placements – note 4	89 851	7 019
Débiteurs – note 5	10 929	-
Frais payés d'avance	4 579	3 475
	239 036	207 566
IMMOBILISATIONS – note 6	16 636	20 598
	255 672	228 164
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs – note 7	25 162	29 158
Cotisations reportées – note 8	102 257	113 914
	127 419	143 072
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	16 636	20 598
NON AFFECTÉS	111 617	64 494
	128 253	85 092
	255 672	228 164

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Investis en immobi- lisations	Non affectés	Total 2004	Total 2003 (redressé – note 3)
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	20 598	64 494	85 092	62 419
Excédent des produits sur les charges	(8 966)	52 127	43 161	22 673
Acquisition d'immobilisation	5 004	(5 004)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>16 636</u>	<u>111 617</u>	<u>128 253</u>	<u>85 092</u>

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003 (redressé – note 3)
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	202 889	170 833
Admissions	12 386	17 685
Dons	1 000	-
Ventes de Sceaux	3 751	6 451
Inscriptions	100	6 650
Intérêts	3 655	1 669
Autres	2 000	634
	<u>225 781</u>	<u>203 922</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	95 793	85 745
Contractuels	480	1 383
Télécommunications	4 356	2 616
Frais de formation	1 956	3 896
Honoraires professionnels	4 597	1 250
Loyer, taxes et frais connexes	18 780	18 998
Papeterie et photocopies	7 228	10 593
Internet et téléphone	4 980	6 031
Messagerie	5 434	5 096
Assurances	1 739	1 701
Contributions	8 143	5 386
Frais bancaires	399	293
Déplacements et représentation	12 095	14 254
Frais de comités	186	316
Coût des produits	1 339	2 246
Communications et promotions	4 709	14 524
Frais de contrôle	1 081	313
Amortissement des immobilisations	8 966	5 756
Divers	359	852
	<u>182 620</u>	<u>181 249</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>43 161</u>	<u>22 673</u>

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC est constitué selon le Code des professions du Québec depuis le 22 août 2001. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement linéaire	20 %
Équipement informatique	Amortissement linéaire	30 %
Logiciels	Amortissement linéaire	100 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %

NOTE 3 MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est constaté à titre de charges dans les résultats. Afin de se conformer à cette nouvelle norme, l'amortissement des immobilisations apparaît à titre de charges dans l'état des résultats. L'excédent des produits sur les charges a été augmenté de 9 719 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

NOTE 4 PLACEMENTS

	2004	2003
	\$	\$
Wood Gundy		
Fonds mutuels, bons du trésor et encaisse	89 851	7 019

NOTE 5 DÉBITEURS

	2004	2003
	\$	\$
Comptes clients – membres	7 048	-
Intérêts à recevoir	827	-
Déductions à la source – 2003	3 054	-
	10 929	-

NOTE 6 IMMOBILISATIONS

	2004		2003
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	8 326	3 099	5 227
Équipement informatique	21 184	10 919	10 265
Logiciels	2 884	2 281	603
Améliorations locatives	712	171	541
	33 106	16 470	16 636
			20 598

NOTE 7 CRÉDITEURS

	2004	2003
	\$	\$
Frais courus	5 264	7 373
Salaires et charges sociales	5 884	5 192
Honoraires professionnels	1 553	1 200
Taxes à la consommation	12 461	15 393
	25 162	29 158

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

NOTE 8 COTISATIONS REPORTÉES

	2004	2003
	\$	\$
Cotisations perçues d'avance		
Membres	86 555	98 414
Stagiaires	8 652	8 100
Inactifs	7 050	7 400
	<u>102 257</u>	<u>113 914</u>

NOTE 9 ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'ordre s'est engagé en vertu d'un bail venant à échéance en novembre 2006. Les loyers minimaux futurs totalisent 40 880 \$ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices :

	\$
2005	15 330
2006	15 330
2007	10 220

NOTE 10 LES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car il ne fournissait pas d'information supplémentaire utile sur les activités de financement et d'investissement et sur les effets qui en découlent.

